

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 27 juin 2022

DATE DE LA CONVOCATION

17 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 23

Suppléants votants : 1

Pouvoirs : 10

Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2022

L'an deux mil vingt deux

Et le 27 juin à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :

Christine MONGELLA (Maslives).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

André JOLY (Chambord) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson) a donné pouvoir à Anne-Marie THOMAS (La-Ferté-Saint-Cyr), Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson), Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson) a donné pouvoir à Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Fabienne GENDRIER a donné pouvoir à Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Danièle DEBOUT a donné pouvoir à Nathalie BINVAULT (Mont-près-Chambord), Françoise CHAMPY a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ a donné pouvoir à Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Patricia HANNON (Maslives), Stéphane FRIAUD (Saint-Laurent-Nouan), Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Anne-Marie BARBILLON (Neuvy).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Christine MONGELLA (Maslives) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-070-2022

Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) pour acquérir la parcelle d'assise des terrains de tennis couverts situés à Huisseau-sur-Cosson

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes a réalisé la construction de terrains de tennis couverts rue de la Tonnelle à Huisseau-sur-Cosson.

Cette opération s'est achevée dans le milieu de l'année 2021 mais la parcelle d'assise de l'équipement, qui appartient à la commune de Huisseau-sur-Cosson, n'a pas encore fait l'objet d'un transfert de propriété. Après division et bornage en date du 21/02/2022, la surface à acquérir s'élève à 5 682 m² et figurera au cadastre, après publication de l'acte, sous la section ZD n°224.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZD n°224 d'une surface de 5 682 m² située rue de la Tonnelle à Huisseau-sur-Cosson moyennant le prix de 1€ auquel s'ajouteront les frais de rédaction et de publication de l'acte ;
- L'autoriser (ou son représentant dûment habilité) à signer l'acte de vente (notarié ou administratif) qui interviendra entre la commune de Huisseau-sur-Cosson et la CCGC ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZD n°224 d'une surface de 5 682 m² située rue de la Tonnelle à Huisseau-sur-Cosson moyennant le prix de 1€ auquel s'ajouteront les frais de rédaction et de publication de l'acte ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'acte de vente (notarié ou administratif) qui interviendra entre la commune de Huisseau-sur-Cosson et la CCGC ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le Président :

Gilles CLEMENT

